8/2020

SÉANCE DU 06 AVRIL 2021
20 H 00

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L . 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-90 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, LEBEGUE.

Absente : Mme RAMEAU

Secrétaire de séance : Mme ROSE Josiane

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire quitte la séance.

COMMUNE

Délibération n° 2021-17
1 – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-18
2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PETOUILLAT Robert, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. MOREAU Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		200 745.71	26 682.78		26 682.78	200 745.71
Opérations de l'exercice	752 006.01	946 116.64	386 208.37	316 218.42	1 138 274.38	1 262 335.06
TOTAUX	752 006.01	1 146 862.35	412 891.15	316 218.42	1 164 957.16	1 463 080.77
Résultats de clôture		**394 796.34**	**96 672.73**			**298 123.61**
Restes à réaliser			60 500.00	58 000.00	60 500.00	58 000.00
TOTAUX CUMULES	752 006.01	1 146 862.35	473 391.15	374 218.42	1 225 457.16	1 521 080.77
Résultats définitifs		**394 796.34**	**99 172.73**			**295 623.61**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-19

3 – <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</u>

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	- 26 682.78 €		-69 989.95 €	60 500.00 €	- 2 500.00 €	- 99 172.73 €
				58 000.00 €		
FONCT	368 128.49 €	167 382.78 €	194 050.63 €	Recettes		394 796.34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	**394 796.34 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	99 172.73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	295 623.61 €
Total affecté au c/1068 :	99 172.73 €
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne R001 - 96 672.73 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

<u>SERVICE DES EAUX</u>

10/2020

Délibération n° 2021-20

1 – <u>COMPTE DE GESTION 2020</u>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-21

2 – <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</u>

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PETOUILLAT Robert, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. MOREAU Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		284 936.68		17 361.56		244 471.84
Opérations de l'exercice	201 531.63	164 516.75	5 116.35	23 720.69	206 647.98	180 561.08
TOTAUX	201 531.63	449 453.43	5 116.35	41 082.25	206 647.98	425 032.92
Résultats de clôture		**247 921.80**		**35 965.90**		**302 298.24**
Restes à réaliser			15 500.00		15 500.00	
TOTAUX CUMULES	201 531.63	449 453.43	20 616.35	41 082.25	222 147.98	490 535.68
Résultats définitifs		**247 921.80**		**20 465.90**		**268 387.70**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-22

3 – <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</u>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020 Dépenses 15 500.00 € 0.00 € Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 361.56 €		18 604.34 €		- 15 500.00 €	20 465.90 €
FONCT	284 936.68 €	0.00 €	-37 014.88 €			247 921.80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	**247 921.80 €**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 247 921.80 €
Total affecté au c/1068 : Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne R001 35 965.90 €	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2021-23
1 – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-24
2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

12/2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PETOUILLAT Robert, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. MOREAU Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**
Résultat reporté		153 054.54		26 535.05		179 589.59
Opérations de l'exercice	102 002.30	115 629.63	61 832.58	54 137.20	163 834.88	169 766.83
TOTAUX	102 002.30	268 684.17	61 832.58	80 672.25	163 834.88	349 356.42
Résultats de clôture		**166 681.87**		**18 839.67**		**185 521.54**
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	102 002.30	268 684.17	61 832.58	80 672.25	163 834.88	349 356.42
Résultats définitifs		**166 681.87**		**18 839.67**		**185 521.54**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-25

3 – <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</u>

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	26 535.05 €		- 7 695.38 €	0.00 €	0.00 €	18 839.67 €
				0.00 €		
FONCT	153 054.54 €	0.00 €	13 627.33 €	Recettes		166 681.87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	**166 681.87 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	166 681.87 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne R001 18 839.67 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-26

1 – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2021-27

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PETOUILLAT Robert, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. MOREAU Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	53 942.30	53 942.30	53 942.30	53 942.30	107 884.60	107 884.60
TOTAUX	53 942.30	53 942.30	53 942.30	53 942.30	107 884.60	107 884.60
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	53 942.30	53 942.30	53 942.30	53 942.30	107 884.60	107 884.40
Résultats définitifs						

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

M. le Maire revient dans la salle.

Délibération n° 2021-28

BUDGET 2021 COMMUNE

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

1 077 779.00 € pour la section de fonctionnement

411 459.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2021-29

BUDGET 2021 SERVICE DES EAUX

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

367 301.00 € pour la section d'exploitation

244 304.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2021-30

BUDGET 2021 SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

264 595.00 € pour la section d'exploitation

211 240.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2021-31

BUDGET 2021 LOTISSEMENT « LES COQUELICOTS »

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

26 539.21 € pour la section de fonctionnement

26 537.21 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2021-32

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

M. le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation	9.51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39.44 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus la taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le taux de la TFPB du département, qui est de 18.56 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 35.60 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et celui de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer une hausse de 1 % et vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 35.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39.83%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2021-33

VENTE CHEMIN RURAL DIT DE LA POUSSETIÉRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder à M. BAILLÉ Philippe le chemin rural dit de la Poussetière au prix de 500.00 € et précise que les frais afférents à cette vente seront à sa charge.

Il autorise M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique nécessaire et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 2021-34

VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ROUILLÈRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder à M. BEAUGENDRE Christian une partie de la parcelle référencée ZW 226 et une partie de la zone enherbée jouxtant la voirie, au prix de 2 000.00 € et précise que les frais afférents à cette vente seront à sa charge.
Il autorise M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique nécessaire et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 2021-35
DÉNOMINATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE
M. le Maire propose de nommée la place située à côté de la mairie « Place Bernard CACHON » en sa mémoire.
Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition et charge M. le Maire de réaliser les formalités nécessaires.

Délibération n° 2021-36
LOCATION GARAGE
Le Conseil Municipal décide de louer à partir du 07 avril 2021 à M. NEDAF Amar, un garage situé au 20 Avenue de la Gare moyennant un loyer mensuel de 50.00 €.
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

QUESTIONS DES CONSEILLERS
- M. BOURDIER demande s'il y a un résultat suite à la pose des radars. M. MOREAU répond que nous devrions avoir l'analyse des relevés prochainement. Le Conseil pourra donc décider de la pose ou non de radars définitifs.
- Mme ROSE et Mme ZAGORI signalent que le miroir de la Place du 8 mai est sale et que les barnums de la superette gène la visibilité. Mme ZAGORI propose en plus de mettre une protection au-dessus pour le protéger du givre et des reflets du soleil.
- M. LEBEGUE fait remarquer le nombre de voitures en mauvais état stationnées autour de l'église. M. le Maire répond qu'il a contacté le propriétaire et lui a laissé un délai de 15 jours pour les retirer.
- M. BOURDIER demande aux conseillers responsables des commissions de lui fournir les informations qu'ils souhaitent faire paraître dans le prochain petit journal de mai. Le Conseil Municipal des Jeunes sera présenté à cette occasion.
- Mme ZAGORI propose de mettre une boite à idée vers la mairie.
- M. BUTTON fait remarquer que le courrier est relevé tôt à la poste et demande s'il n'est pas possible de demander la modification de l'heure.

Le conseil fixe la prochaine réunion au vendredi 4 juin 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 H 50.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU Absente